

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 11

Révision: 05.10.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **eaux distillées, de conductibilité ou de membrane de pureté
Eau déminéralisée
aqua**
- Code du produit: 0079
- No CAS: 7732-18-5
- Numéro CE: 231-791-2
- Numéro d'enregistrement: Exempt
Non concerné

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.
Solvants
Eau déminéralisée

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur: Société CHARBONNEAUX BRABANT
Société P. BRABANT
Société FLOURENT BRABANT
Société BRABANT CHIMIE
Société HAUGUEL Saint Ouen
Société HAUGUEL Gonfreville
TEL: 03-26-49-58-70
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 02-38-87-81-75
TEL: 01-30-37-00-04
TEL: 02-32-79-55-00
- Service chargé des renseignements: Service Réglementaire de la société CHARBONNEAUX BRABANT
52 rue de Justice - Z.I. Port Sec
51100 REIMS
Tel: 03 26 49 58 70
E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com
ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
SAMU : 15
POMPIERS: 18
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
Emergency Number 112

1.4 Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008: La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant
- Pictogrammes de danger: néant
- Mention d'avertissement: néant
- Mentions de danger: néant
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.
- PBT: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.
- vPvB: Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien:

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

- No CAS Désignation: CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de membrane de pureté
- Code(s) d'identification:
- Numéro CE: 231-791-2
- Nanoforme: Non concerné

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 11

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de purete
Eau déminéralisée
aqua

· SVHC

néant

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

· 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions:

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stockier au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

· DNEL

· PNEC

Remarques supplémentaires:

Néant

Information non disponible

Information non disponible

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 11

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de purete
Eau déminéralisée
aqua

(suite de la page 2)

8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Protection des mains:
 -
- Matériau des gants
 -
- Temps de pénétration du matériau des gants
 -

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

Sans autre indication, voir point 7.

Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- État physique: Liquide
- Couleur: Incolore
- Odeur: Inodore
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: 0 °C
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C
- Inflammabilité: Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: Non déterminé.
- Supérieure: Non déterminé.
- Point d'éclair: Non applicable.
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH: Non déterminé.
- Viscosité:
- Viscosité cinématique: Non déterminé.
- Dynamique à 20 °C: 0,952 mPas
- Solubilité
- l'eau: Non déterminé.
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Voir chapitre 12
- Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1 g/cm³
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'auto-inflammation: Non déterminé.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles: néant
- Gaz inflammables: néant
- Aérosols: néant
- Gaz comburants: néant
- Gaz sous pression: néant
- Liquides inflammables: néant
- Matières solides inflammables: néant
- Substances et mélanges autoréactifs: néant
- Liquides pyrophoriques: néant
- Matières solides pyrophoriques: néant
- Matières et mélanges auto-échauffants: néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau: néant
- Liquides comburants: néant
- Matières solides comburantes: néant
- Peroxydes organiques: néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux: néant
- Explosibles désensibilisés: néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité**
- 10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 11

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de purete
Eau déminéralisée
aqua

(suite de la page 3)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: Information non disponible
- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Toxicité pour la reproduction: la substance n'est pas comprise
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- Propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique: Information non disponible
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Coefficient de partage (n-octanol/eau) non défini.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.
- vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- Autres indications écologiques: En général non polluant
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.
Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.
- Code déchet: Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.
- Emballages non nettoyés: Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
- Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.
Ne pas incinérer un emballage fermé.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 11

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: **eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de purete**
Eau déminéralisée
aqua

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR, ADN, IMDG, IATA
 · Classe néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) ACTIVE

· Proposition 65

· PROP.65 Chemicals known to cause cancer: la substance n'est pas comprise

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females: la substance n'est pas comprise

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males: la substance n'est pas comprise

· PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity: la substance n'est pas comprise

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances la substance est comprise

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances la substance est comprise

· Australian Inventory of Chemical Substances la substance est comprise

· Canadian Domestic Substances List (DSL) la substance est comprise

· Korean Existing Chemical Inventory la substance est comprise

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 voir chapitre 2

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

· Catégorie SEVESO Non concerné

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP) la substance n'est pas comprise

· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV) la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) N° 649/2012 - PIC la substance n'est pas comprise

· Directive 2011/65/UE - RoHS- relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II la substance n'est pas comprise

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) la substance n'est pas comprise

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT la substance n'est pas comprise

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Numéro de version 11

Révision: 05.10.2022

Nom du produit: **eaux distillées, de conductibilité ou de memedegre de purete**
Eau déminéralisée
aqua

(suite de la page 5)

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues *la substance n'est pas comprise*
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers *la substance n'est pas comprise*
- RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)
- Indications sur les restrictions de travail: *Rubriques nomenclature ICPE (France): / Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)*
- * Nanomatériaux: *Le produit ne contient pas de nanomatériaux*
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 *la substance n'est pas comprise*
- VOC (CE) *Non COV*
- VOCV (CH) *Non COV*
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012. *Non concerné*
- Service établissant la fiche technique: *- voir Rubrique 1*
- Contact: *- Voir Rubrique 1*
- Date de la version précédente: *09.03.2022*
- Acronymes et abréviations: *RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative*
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR